

Saint-Denis, le 09 septembre 2022

Le préfet de La Réunion
Le préfet de Mayotte
Le préfet, administrateur supérieur des terres
australes et antarctiques françaises

Mesdames et messieurs les membres du
Conseil maritime ultramarin de bassin
Sud océan indien

Mesdames et messieurs les membres du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) qui se tiendra le :

Jeudi 6 octobre 2022 à partir de 8h30

**dans le salon « Zorchidée » de l'Hôtel Mercure Créolia,
14 rue du Stade, Montgaillard – 97400 SAINT-DENIS**

Veillez noter que l'accueil et l'émergissement auront lieu à partir 8h00 à l'entrée de la salle Zorchidée.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour de cette séance qui est encore susceptible d'évoluer.

Afin de faciliter l'organisation, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation auprès du secrétariat du CMUB (cmub-soi@developpement-durable.gouv.fr) en retournant le coupon-réponse annexé à cette convocation dûment complétée sous 15 jours.

En cas d'empêchement du titulaire, vous voudrez bien vous rapprocher de votre suppléant. En cas d'empêchement concomitant, nous vous remercions de donner mandat à un autre membre appartenant au même collège (un mandat par membre présent au maximum), sachant que le CMUB ne pourra délibérer valablement que si le quorum, égal à la moitié des membres, est atteint.

Nous comptons sur votre participation et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour les préfets

Eric MEVELEC



Directeur de la mer Sud océan indien

**Séance plénière du Conseil maritime ultramarin
du bassin « Sud océan Indien » (CMUB)**

Jeudi 6 octobre 2022 à 9h00

Hôtel Mercure Créolia, salon « Zorchidée »
14 rue du Stade, Montgaillard -97400 SAINT-DENIS

Ordre du jour

A partir de 08h30 à l'entrée du salon Zorchidée : l'accueil et l'émargement de la feuille de présence.

1. Ouverture de la séance par les préfets co-présidents

2. Fonctionnement du CMUB –
 - Installation du CMUB (arrêté n° 1405 du 25 juillet 2022) ;
 - Présentation des représentants du CMUB au Conseil national de la mer et des littoraux (délibération n° 01/2022 en date du 24 août 2022) ;
 - Désignation des membres de la Commission permanente ;
 - Désignation des membres de la Commission thématique « Connaissance recherche et Économie bleue » - Présentation par Denis BAILLY – Université de Brest ;
 - Le calendrier pour l'année 2023 (Le Conseil et les Commissions).

PAUSE

3. Présentation DGAMPA de la Stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML2)
 - La déclinaison dans le document stratégique de bassin maritime Sud océan indien (DSBM).

4. Les enjeux de sécurité des espaces maritimes dans la zone maritime du sud de l'océan indien par le commandant de zone maritime du sud de l'océan indien.

A partir de 14h00 salon Zorchidée : Atelier de travail de la Commission thématique.

Coupon-réponse – Mandat

Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB)

Séance plénière du 06 octobre 2022

Hôtel Mercure Créolia

Coupon à retourner au plus tard le 23 septembre 2022 à : cmub-soi@developpement-durable.gouv.fr

Mme/M. ⁽¹⁾ (Prénom, NOM) :

.....

Représentant la structure :

.....

Collège du CMUB (voir liste jointe au mail) : n°

1) Participation à la séance plénière du CMUB de 09h00 à 12h30

Participera à la séance plénière du 6 octobre 2022

Sera représenté par son suppléant (coupon-réponse à retourner également par le suppléant)

Donne **mandat** à un autre membre du CMUB (même collègue) :

Mme/M ⁽¹⁾ : (Prénom, NOM) :

2) Présence au cocktail qui suivra

Sera présent au cocktail à l'Hôtel Mercure Créolia

Ne sera pas présent au cocktail (12h30 – 14h00)

3) Présence à la commission spécialisée de 14h00 à 16h00

Sera présent à la commission thématique

Ne sera pas présent à la commission thématique

Date :

Signature :

⁽¹⁾ rayer la mention inutile